



ARRÊTÉ n° IDF 2020-10-26-013

**portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public
« Maximilien » signée le 3 décembre 2019**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

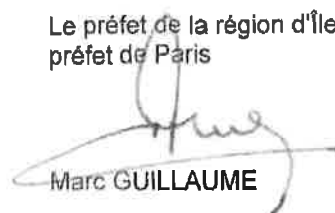
- VU** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;
- VU** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté interministériel du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013241-0004 du 29 août 2013 approuvant la convention constitutive groupement d'intérêt public « Maximilien » ;
- VU** la délibération n°20181206-2 du 6 décembre 2018 de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » portant approbation de la convention constitutive et du règlement intérieur ;
- VU** la délibération n°AG-2019-05 du 3 décembre 2019 de l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt Public relative au changement d'adresse du siège ;
- VU** la délibération n°AG-2019-06 du 3 décembre 2019 de l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt Public relative au modèle économique 2020 ;
- VU** la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » signée en date du 3 décembre 2019 ;
- VU** l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris en date du 7 février 2020 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Est approuvée la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maximilien », signée le 3 décembre 2019 par les membres du GIP, sur le fondement de la délibération n° AG-2019-19-05 du 3 décembre 2019 susvisée.
- Article 2 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **26 OCT. 2020**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris



Marc GUILLAUME